

Maître Céline CASTINETTI - Avocat Postulant - Avocat au Barreau de DRAGUIGNAN SELARL ALVAREZ & ARLABOSSE

Pôle d'Excellence Jean-Louis - 342, Via Nova 83600 FREJUS - Ligne directe : 04.98.11.45.00

Mail : celine.castinetti@alvarez-arlabosse.com

Maître Sarah SAHNOUN - Avocat plaidant

Avocat au Barreau de GRASSE - 18 bd Carnot, 06400 CANNES

Ligne ventes : 04.93.30.30.70 - contact@avocat-sahnoun.com - www.avocat-sahnoun.com

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES - EN UN SEUL LOT

A VIDAUBAN (83300), 42 avenue Maximin Martin, «Résidence Pont d'Argent»

LOT 19 : **UNE MAISON DE VILLAGE** sur trois niveaux,
type T3 d'une superficie de 77,39 m², composé au sous-sol d'un garage
avec accès au jardin depuis les parties communes une entrée, séjour,
cuisine au rez-de-chaussée, une salle de bains et WC ainsi que deux chambres à l'étage

LOT 24 : **UN PARKING EXTERIEUR**

Occupation : par la partie saisie



ADJUDICATION VENDREDI 25 AVRIL 2025 à 9H30

Au TRIBUNAL JUDICIAIRE de DRAGUIGNAN - Palais de Justice de DRAGUIGNAN 11 rue Pierre Clément 83300 DRAGUIGNAN

Créancier poursuivant : COMPAGNIE EUROPEENNE DE GARANTIES ET CAUTIONS, en abrégé «CEGC» au capital de 262.391.274 €, entreprise régie par le Code des Assurances, inscrite au RCS de PARIS (75) sous le n° 382.506.079 dont le siège social est 59 avenue Pierre Mendès-France, 75013 PARIS, agissant poursuites et diligences de ses représentants légaux en exercice domiciliés en cette qualité audit siège. Ayant pour avocat **Me Céline CASTINETTI**, Avocat inscrit au barreau de DRAGUIGNAN, membre de la **SELARL ALVAREZ & ARLABOSSE**.

Désignation : Sur la Commune de VIDAUBAN (83300), au 42 avenue Maximin Martin, dénommé «Résidence Pont d'Argent», constitué de trois bâtiments A, B, et C ; les bâtiments A et B élevés de deux étages sur rez-de-chaussée, et sous-sol. Figurant ainsi au cadastre section AP n°1 lieudit Le Village pour 13a 73ca et AP 223 lieudit 42 ave Maximin Martin pour 9a 05ca, soit une superficie totale de 22a 78ca, savoir : **Lot n° 19** consistant en **UNE MAISON DE VILLAGE** s'élevant sur 3 niveaux comprenant :
au sous-sol : un garage avec accès côté jardin depuis les parties communes de la copropriété, une montée d'escalier privative
- au rez-de-chaussée : une entrée privative depuis la route départementale, un séjour, un coin cuisine, une montée d'esca-

lier - **au 1^{er} étage** : deux chambres, une salle d'eau, un wc, un dégagement, une montée d'escalier. Le tout tel que figurant en bleu foncé sur le plan. Et les 107/1051^e des parties communes générales. **Lot n° 24**, Bâtiment C, avec accès depuis un chemin privé, **un PARKING extérieur** non clos, portant le n° 5 du plan, tel que repéré en orange sur le plan. Et les 1/1051^e des parties communes générales.

Diagnostics : dans le Cahier des conditions de la vente.

Syndic : Agence de L'Olivier - Quartier Taurelle RN7 - 83340 LE CANNET DES MAURES.

Mise à prix : 75.000 €

Consignation : 7.500 euros par chèque de banque à l'ordre de Monsieur le Bâtonnier Séquestre ou caution bancaire.

Les enchères ne peuvent être portées que par un avocat inscrit au Barreau de DRAGUIGNAN.

Clauses et conditions insérées au cahier des conditions de la vente n°24/08237 déposé le 25 octobre 2024 qui peut être consulté au Greffe du TJ de DRAGUIGNAN, Service du JEX (immobilier), ou au Cabinet de l'avocat poursuivant, Me Céline CASTINETTI, sur rendez-vous.

VISITE : Lundi 14 avril 2025 de 9h à 11h par la SELARL ACTAZUR, commissaires de Justice à DRAGUIGNAN (83) - 27 avenue Lazare Carnot - tél 04.94.68.15.18 mail. contact@actazur.fr